

[Text]

industry. I can comment on that further if you are interested later on.

These are my opening comments, Mr. Chairman, on those three topics. Mr. Doyle and I will try to answer your questions. I must say that Richard has put in a lot of work on Article XI especially, in co-operation with government officials in different departments and I think in consultation with some of you as well. Thank you.

The Chairman: Thank you, sir. I can tell by your use of words that you are very well aware of Article XI, but I think perhaps you have made some of our heads spin a little bit about some of the terms. It seems to be so technical. However, the questions will bring it out.

Mr. Foster (Algoma): As the witnesses have said before us this morning, perhaps the most important issue facing the whole supply management and dairy industry, and the poultry industry as well in this country, because of the ice cream and yoghurt decision. . . The Deputy Minister of Agriculture said in a radio interview that the whole problem of the ice cream and yoghurt was not a free trade problem but really a problem with the GATT. I am interested in knowing, if there had been no free trade deal in which we moved ice cream and yoghurt from the tariff list to the import control list, whether we would have had a decision such as we have today by the GATT panel.

Mr. Balcaen: I guess it is difficult to say whether the Americans would have or would not have done that. I think it is clear that there was perhaps some incentive for them to do that, you know. It may have raised a red flag, I might say, so I am not sure whether it would have or not.

Mr. Foster: Is it not the truth that if the Government of Canada had really wanted to preserve marketing boards in this country they would have had a provision in the free trade deal to provide a waiver, just as the United States has a GATT waiver, that there would be a waiver for ice cream and yoghurt and other processed products.

If the government wanted to preserve marketing boards as they are today, there would have been a waiver in that agreement. Nobody could be naive enough, not even Mike Gifford, to believe that signing an agreement with no provision in it would be anything but challenged. Senator Bentsen, the chairman of the U.S. Senate Finance Committee, made it clear within five or six weeks that if

[Translation]

règlements qui protègent les producteurs d'une province. J'aurais d'autres commentaires à faire à ce sujet plus tard si la chose vous intéresse.

Voilà donc, monsieur le président, les commentaires d'ouverture que j'avais à formuler au sujet de ces trois aspects. M. Doyle et moi-même allons tenter de répondre à vos questions. Je dois dire que Richard a beaucoup travaillé, notamment sur l'article XI, en collaboration avec les fonctionnaires de divers ministères et en consultation avec certains d'entre vous également, je crois. Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie, monsieur. Il ressort de votre exposé que vous connaissez très bien l'article XI, mais je crois que toutes les notions que vous avez évoquées nous ont quelque peu étourdis. Le tout semble fort technique, mais les questions permettront d'élucider certains aspects.

M. Foster (Algoma): Comme nous l'ont dit les témoins ce matin, la décision au sujet de la crème glacée et du yogourt nous place devant l'une des questions les plus importantes pour l'avenir des programmes de gestion de l'offre, du secteur laitier et du secteur avicole. Le sous-ministre de l'Agriculture a déclaré à l'occasion d'une entrevue radiophonique que le problème de la crème glacée et du yogourt n'était pas un problème qui relevait de l'Accord de libre-échange, mais plutôt un problème qui relevait du GATT. Or, s'il n'y avait pas eu l'Accord de libre-échange, la crème glacée et le yogourt ne seraient pas passés de la liste des produits assujettis à des droits tarifaires à la liste des produits assujettis à des mesures de contrôle des importations. Je me demande si le groupe spécial du GATT aurait pris la même décision dans de telles circonstances.

M. Balcaen: Il est bien difficile de dire ce que les Américains auraient fait. Il me semble assez évident que la situation créée les invitait à prendre cette initiative. Il se peut que la nouvelle situation ait constitué une sorte de déclencheur, pour ainsi dire, mais il est difficile de dire ce qu'ils auraient fait dans d'autres circonstances.

M. Foster: N'est-il pas vrai de dire que si le gouvernement du Canada avait vraiment souhaité protéger les offices de commercialisation, il aurait prévu une disposition dérogatoire dans l'Accord de libre-échange, analogue à celle dont peuvent se prévaloir les États-Unis dans l'accord du GATT, de sorte que le Canada aurait pu exercer un droit de dérogation dans le cas de la crème glacée et du yogourt et d'autres produits de transformation.

• 0920

Si le gouvernement souhaitait le maintien des offices de commercialisation tels qu'ils existent aujourd'hui, alors un droit de dérogation aurait été prévu dans l'accord. Personne, ni même M. Mike Gifford, ne pourrait être assez naïf pour croire qu'un accord ne comportant pas de disposition du genre ne serait pas contesté. En effet, l'accord n'avait pas été signé depuis plus de cinq ou six